

Conseil d'administration Séance du 20 juin 2014

Délibération n°10-2014 Election du Président et de la Vice-Présidente

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;

- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;

- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;

- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;

- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;

- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Le Conseil d'administration,

- Procède à l'élection du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.
- Précise que le Président et la Vice-Présidente du Conseil d'administration sont élus à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC approuvés par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

Les votes sont réalisés à main levée avec l'accord des administrateurs.

1/ EST candidat à la présidence :

- M. Marc Pottier,

NOMBRE DE VOTANTS : 22 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 22 BULLETINS BLANCS OU NULS : 0 MAJORITE ABSOLUE : 12

A OBTENU:

- M Marc Pottier

22 voix

M. Marc Pottier est donc déclaré élu Président du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

2/ EST candidate à la vice-présidence :

- Mme Catherine Gentile

NOMBRE DE VOTANTS: 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES: 22

BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

MAJORITE ABSOLUE: 12

A OBTENU:

-Mme Catherine Gentile

22 voix

Mme Catherine Gentile est déclarée élue Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président,

Marc Pottier

PREFECTURÉ DU CALMOS

Nombre de membres en exercice: 27

Présents: 18 Votants: 22

Vote : adopté à l'unanimité

26 JUIN 2014

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le

- La publication le

26 JUIN 2014